

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Tronville-en-Barrois

SEANCE DU 24 Août 2022

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	12	12 + 1 pouvoir

Date de convocation 18 Août 2022

Date d'affichage 26 Août 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre Août à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Daniel BRIAT**, maire.

Présents : **BOUQUET Sabine, BRIAT Daniel, CAUSIN Coralie, COLSON Cynthia, GRUAUX Enzo, GUILLAUME Louis, HUMBERT Christell, HUSSON Régis, LEBLANC Gérard, PAUL Jacky, POSSIEN Christophe, VARNIER Cathie.**

Absents : .

Représentés : **PINOTIE Sylvain par GUILLAUME Louis.**

Monsieur GRUAUX Enzo a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Affouages - Prix du stère de bois
N° de délibération : 2022_052

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	13	13	0	0	0

Après délibération, le conseil municipal fixe le prix du stère des affouages à :

- 6 € le stère dans la limite de 30 stères
- 12 € le stère au-delà de 30 stères
- 3 € le stère de bois mort

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Daniel BRIAT, maire



Daniel BRIAT

DANIEL BRIAT
2022.08.26 13:02:32 +0200
Ref:20220826_123402_2-1-O
Signature numérique
le Maire